

**Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo****REGISTRE DES
D E L I B E R A T I O N S
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2022_030**

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Cristal de PORTES LES VALENCE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 25/03/2022

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 82 - votants : 101

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE INFORMATIQUE**PRESENTS :**

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, VALLON Cyril, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, PLACE Anna, ROLLAND Christian, ESPRIT Aurélien, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, TAFANKEJIAN Robert, HERMANN Julie, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, VASSY Frédéric, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, PRAL Isabelle, HORNY Patrice, VALLA Jean-Marc, PEYRARD Marylène, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, ROBIN Alain, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, TRAPIER Pierre, CLEMENT Danielle, ARNAUD Edwige, GOT Damien, LABADENS Philippe, LENQUETTE Nathalie, MAIRE Florence, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, MONTMAGNON Marie, VALLA Jean-Michel, COLOMB Pierre, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CASARI Bruno, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, ILIOZER-BOYER Nathalie, JUNG Anne, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, PUGEAT Véronique, RASTKLAN Georges, RAVELLI Michèle, SAILLOUR Morgane, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, VASSY Jean-Louis

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur BROCHIER Patrick a donné pouvoir à madame BOUIT Séverine
Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian
Madame NIESON Nathalie a donné pouvoir à madame PLACE Anna
Monsieur BARRUYER Daniel a donné pouvoir à monsieur ROBIN Alain
Madame CLEMENT Elise a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian
Monsieur ABRIAL Jacques a donné pouvoir à monsieur LARAT Etienne
Madame PELLOUX-PRAYER Marion a donné pouvoir à monsieur VITTE Bruno
Monsieur HOURDOU Philippe a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Monsieur BARNERON Phiippe a donné pouvoir à monsieur MEGE André
Madame BROSSE Nathalie a donné pouvoir à monsieur GOT Damien
Madame CLOUZEAU Amanda a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Monsieur JACQUOT Laurent a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Monsieur GALLAND Jean-François a donné pouvoir à monsieur TRAPIER Pierre
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à madame OBERT Peggy
Madame MASSIN Nancie a donné pouvoir à monsieur BLACHE Thomas
Madame PAULET Cécile a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur RASTKLAN Georges
Madame ROCHE Annie a donné pouvoir à monsieur TRAPIER Pierre

Ce service commun a été créé afin de répondre, aux besoins des adhérents, en matière de système d'information.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est notamment sanitaire et au besoin de déployer de nouvelles façons de travailler. En effet, le parc de matériels a augmenté de 25% en 4 ans et celui des logiciels de 10% sur la même période. En conséquence, les coûts de maintenance, prestations et hotline croissent.

Les dépenses d'équipement prennent en compte les priorités du schéma directeur du système d'information, des infrastructures et des réseaux. L'augmentation du volume de dépenses provient de l'adaptation nécessaire des infrastructures. Cette charge s'étalera sur plusieurs années par le jeu des amortissements.

Equilibre de la Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022
011 - Fonctionnement service	1 539 840 €	1 640 740 €
012 - Frais de personnel	2 038 140 €	2 204 820 €
042 - Amortissements	1 557 200 €	1 453 450 €
65 - Autres charges de gestion courante	30 010 €	28 110 €
66 - Charges externes	1 700 €	1 200 €
67 - Charges exceptionnelles	2 200 €	0 €
68 - Dotations aux provisions	2 200 €	0 €
Total charges de fonctionnement	5 171 290 €	5 328 320 €

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022
013 - Atténuation de charges	0 €	10 €
042 - Amortissements	407 300 €	287 700 €
70 - Redevances	4 763 980 €	5 040 600 €
75 - Autres produits de la gestion courante	10 €	10 €
Total produits de fonctionnement	5 171 290 €	5 328 320 €

Equilibre de la Section d'Investissement

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022
2..... - Dépenses d'équipement	1 549 070 €	1 835 490 €
16 - Remboursement du capital de la dette	115 000 €	115 000 €
040 - Amortissements	407 300 €	287 700 €
Total charges d'investissement	2 071 370 €	2 238 190 €

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022
10 - Dotations	100 000 €	152 000 €
13 - Subventions	414 170 €	632 740 €
040 - Amortissements	1 557 200 €	1 453 450 €
Total produits d'investissement	2 071 370 €	2 238 190 €

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le budget primitif 2022 du budget annexe Service commun Informatique qui s'équilibre à hauteur de 5 328 320 € en fonctionnement et de 2 238 190 € en investissement,

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le 07/04/2022 

ID : 026-200068781-20220407-2022_DELIB030-BF

- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer la présente démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 97 voix

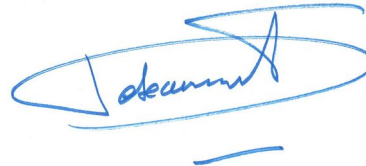
Votants CONTRE : 4 voix

TRAPIER Pierre, PAGANI Isabelle, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

**Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 07/04/2022
Le Président,
Par délégation,
Véronique DEBEAUMONT
Directrice Générale Adjointe**



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.